

**PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**8 juillet 2023**  
Convocation du mardi 4 juillet 2023

**Membres présents :**

**Mme Isabelle ROBINEAU (Maire), Mme Véronique BOISSON (Adjointe), M. DIMIANI Tony (Adjoint), M. AURIOT Thierry, M. BRUGON Bernard, Mme SALIN Myriam**

**Membres Absents :**

**M. JARZAB Johnny, M. NOEL Vincent, Mme RAVAT Evelyne,**

**Membres excusés :**

**Monsieur SAEZ Gildas, donne procuration à Madame BOISSON Véronique,**

**Ouverture : 10h00**

**Secrétaire de séance : Madame SALIN Myriam**

• **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil a l'unanimité APPROUVE le procès-verbal du 9 juin 2023.

• **DÉLIBÉRATION EMPLOI SAISONNIER**

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Le recrutement, à compter du 31 juillet 2023 d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique *C* pour faire face à un besoin lié à un accroissement *saisonnier* d'activité pour une période de 31 juillet 2023 allant du 27 août 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique à temps complet

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 et majoré 361 du grade Adjoint technique.

le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article 3 I 1° (*ou 3 I 2°*) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Madame le Maire, propose Monsieur BATARD Thibaut.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3 I 1° (*ou 3 I 2°*),

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'adopter la proposition du Maire

**Article 2 :** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

ou

à 7 voix pour

à ....0..... voix contre

à .....0..... abstention(s)

- **DÉLIBÉRATION COORDINATEUR POUR LE RECENSEMENT 2024**

*Madame Le Maire explique :*

Il est proposé au Conseil de désigner un coordonnateur d'enquête de recensement 2024, et de fixer sa rémunération.

Madame le Maire, propose Madame DIEUDONNÉ DE CARFORT Christelle, secrétaire de mairie.

Sur le rapport de *Madame le Maire*, en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE la candidature de Madame DIEUDONNÉ DE CARFORT Christelle.

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>7</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>7</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **DÉLIBÉRATION RESENEUR POUR LE RECENSEMENT 2024**

*Madame Le Maire explique :*

Il est proposé au Conseil de désigner un agent recenseur pour le recensement 2024, et de fixer sa rémunération.

Madame le Maire, propose Madame DIEUDONNÉ DE CARFORT Coralie,

Sur le rapport de *Madame le Maire*, en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE la candidature de Madame DIEUDONNÉ DE CARFORT Coralie.

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>7</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>7</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **INFORMATIONS DIVERSES**

RDV : Un RDV entre Madame le Maire, l'adjoint Monsieur DIAMINI Tony et Monsieur BATARD Grégory est fixe le 17 juillet 2023 à 14h30 au Hangar pour la vérification du matériel.

État de la commune : un point a été fait avec l'adjoint technique.

Dégradations : Toujours plein de débris de verres, poignet des WC est abimée.

Thuya : madame le maire demande à l'adjoint si on peut toujours tailler le thuya entourant l'éclairage public ?

Réponse oui on peut couper à la taille du lampadaire.

Poubelles de square : la poubelle du square est cassée régulièrement, à réparer.

Les branches de l'étang : Suite à la visite de la DDT le bois qui se trouve à l'étang le long de la D41 appartient à des particuliers, la parcelle est privée.

Un courrier va être envoyé aux différents propriétaires.

Nids de poule : la rue Creuse a été refaite début juillet 2023.

Abri de bus : le dossier est en cours.

Arrêt de Car :

Collège : l'arrêt à l'angle de route d'aillant et rue Creuse est maintenu pour l'année 2023-2024.

École : un nouvel arrêt pour l'école primaire se trouvant à l'angle de route d'aillant et rue Creuse est prévue pour l'année 2023-2024.

Administrés :

Une demande de buse été demandé par Monsieur FLAMENT sous le chemin de randonnée sur la D41.

Réponse du Département, le terrain de monsieur FLAMENT étant en contrebas, c'est à lui de combler pour éviter les inondations.

Pêche : la pêche est fermée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

13 juillet 2023 : Le feu d'artifice sera tiré sur une table de l'étang.

Comice : les membres présents à la dernière commission des fêtes ont décidé à la majorité de ne pas défiler au comice de Chatillon-Coligny.

- **TOUR DE TABLE**

M. DAMIANI : il faut faire le terrain de boule avant le 13 juillet.

M. AURIOT : des camping-cars viennent se garer à l'étang sur la pelouse. INTERDIT

Mme BOISSON : Des tracteurs passent par la rue Creuse. A vérifier s'ils sont riverains et si en dessous de 3.5T.

Attention il y a beaucoup de vipères cette année.

Réponse de Madame le Maire : une affiche a été placée à l'étang pour prévenir.

Fin de séance 11H00

Secrétaire  
De séance

Maire